

COMPTRE-RENDU DE RÉUNION du 28 NOVEMBRE 2013					01			
Diff C.R	PARTICIPANTS	RESPONSABLE	COURRIEL	TÉLÉPHONE	P	A	E	CONVOC. proch. réün.
X	MAÎTRE D'OUVRAGE : Communes de Montsaugeon et de Vaux-Sous-Aubigny HAUTE-MARNE M. les Maires et conseillers 17 chemin des Brosses BP 12 52190 PRAUTHOY	M. Charles GUENE Président de la communauté de communes, maire de Vaux sous Aubigny M. Jean-Pierre COUROUX, Maire Montsaugeon M. Patrick VARNEY 2 ^{ème} Adjoint au maire de Montsaugeon M. Pierre DZIEGIEL Vice-président de la communauté de commune, délégué à l'économie, au tourisme et à la culture M. Jean-Pierre GUENE commission locale Mme Valérie de BEUKELAER Mme Aline BILHER Chargée de mission Économie, Tourisme et Culture Mme Elodie DA ROCHA Mme Francoise ROUBAUT communauté de communes	aline.bihler@ccavm.fr	03 25 87 31 50 03 25 88 13 34 (le jeudi)	X X X X			X X X X
X	MAITRE D'ŒUVRE : CAMBIUM 17 paysagiste 13 rue Raymond Tellier 45 200 - MONTARGIS	M. DAMESTOY Mme BARILLET	damestoy@cambium17.fr	02 38 98 17 17 06 77 28 37 36	X X			X
X	MAITRE D'ŒUVRE : Cyril BOUCAUD architecte Atelier 8, 8 rue Jules Valles 75 011 . PARIS	M. BOUCAUD Mme VOICU	cyril@boucaud-architecte.fr	01.83.64.07.27	X X			X
X	ACTEURS ECONOMIQUES ET CULTURELS	M. CATHERINET Chercheur, historien M. DE COINTET Mme WITWERT	claudie.de-coinet@wanadoo.fr wittwer.fronais@wanadoo.fr		X X X			X X X
X	DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES 3 Rue du Faubourg Saint-Antoine 51037 CHALONS-EN- Ch ^{gne}	M. Jean-Paul OLLIVIER Mme Claudie LEVASSEUR	claudie.levasseur@culture.gouv.fr		X			X
X	MEMBRES DE LA COMMISSION : DREAL CHAMPAGNE-ARDENNE 40 bd Anatole France. 51000. CHALONS-EN-Ch ^{gne}	Mme Hélène GAUDIN	helene.gaudin@developpement-durable.gouv.fr		X			X
	PREFECTURE 38, rue Carnot 51036 CHALONS-EN- Ch ^{gne}	M. Dufresnoy			X			X
X	MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE	M Arnauld DESCHAMS Architecte des Bâtiments de France M Xavier DE MASSARY Conservateur Régional du Service de Inventaire M Marc LECHIEN CAUE	sdap.haute-marne@culture.gouv.fr		X X X			X X X
X	COMMISSION LOCALE	Mme Valérie POINTET agricultrice			X			X

P : Présent E : Excusé A : Absent

| PROCHAINE RÉUNION |

Le lundi 12 mai 2014 à 14h00

Dans les locaux de la C.C. d'Auberive Vingeanne et Montsaugeonnais, 17 Chemin des Brosses, 52190 PRAUTHOY

Note : A privilégier les réunions le lundi, le mercredi ou le jeudi pour que la plupart des participants puissent être présents, notamment M. Charles Guéné.

Aucun acteur économique n'était présent lors de cette réunion de lancement.

N.B. : Le présent compte-rendu sera entériné dans tous ses termes si aucune remarque n'a été formulée par écrit lors de la réunion suivante.

Ordre du jour : **Le but de la réunion est de lancer l'étude d'AVAP et de formuler les attentes des participants de cette étude.**

| Introduction |

Le rôle de la commission locale

- Cyril Boucaud précise que la Commission Locale aura un rôle d'acteur et sera partie prenante dans l'étude, puis elle aura un rôle important de suivi de l'AVAP. L'AVAP deviendra un outil géré par la Commission Locale, en vue d'améliorer le cadre de vie.
- Le règlement précis, permettra de sortir de l'arbitraire du rayon réglementaire de 500m autour des édifices protégés, et de laisser moins de place à l'interprétation. C'est un outil confortable avec des règles pré établies à l'avance.
- Cyril Boucaud rappelle que l'AVAP n'est pas là pour une mise sous cloche de la commune. Il faut à la fois permettre la préservation du patrimoine tout en permettant les aménagements et des constructions dans une démarche de développement durable. La particularité de l'AVAP est d'être un outil qui intègre des critères environnementaux et culturels en plus des anciens outils de ZPPAUP.
- L'AVAP est un document établi entre l'ensemble des intervenants, partenaires dans le processus, donc les rapports seront clarifiés. Il faut amener une protection cohérente sur l'ensemble du territoire. Mais elle est aussi un objet de communication pour les services. Il faut se poser les questions en amont.

Communication:

- La mairie et la communauté de communes auront un rôle d'information à faire auprès des habitants, afin de les prévenir qu'il y aura différents passages des équipes dans leur commune pour faire des photos et des relevés de leurs habitations. Ces informations seront nécessaires pour établir les fiches à l'immeuble.

Le contexte :

- Peu d'AVAP réalisées en Haute Marne. La communauté de communes veut développer plus d'AVAP, c'est également le souhait de l'ABF, surtout avec la création d'un futur Parc Naturel National.
- La commune est classée **Site Pittoresque** depuis les années 1980, selon un arrêté écrit dans les années 1930 ?.
- L'AVAP n'est qu'une étape : en effet la communauté de communes et la commune veulent inscrire l'appellation « **Petites cités de caractère** » à la commune de Montsaugéon. Mais l'existence d'une AVAP est une étape nécessaire pour postuler à cette appellation.
- Montsaugéon et Vaux-sous-Aubigny ne possèdent pas de **carte communale**, ni de **PLU**.

La communauté de communes va prendre à sa charge l'adhésion au CAUE pour la commune de Montsaugéon, Vaux sous Aubigny étant déjà adhérente.

Le choix d'étendre le pré périmètre de l'AVAP jusqu'à la commune de Vaux sous Aubigny permettrait également de protéger l'église d'Aubigny et son vignoble.

Les phases de l'étude:**Le diagnostic :**

- Il comporte des éléments importants pour l'architecture. Il est important d'avoir un retour à faire par la commune pour confirmer/infirmier la compréhension du territoire.
- Il est indispensable que le maître d'ouvrage fasse une communication en amont pour prévenir auprès des habitants (courrier, affichage, bulletin de communication municipale), de la présence des équipes de maîtrise d'œuvre sur le terrain, de la prise de photos systématique des maisons en particulier.
- A la fin du Diagnostic **un pré-périmètre et des pré-orientations** seront présentés. Il faudra être bien au clair avec le diagnostic pour poursuivre. L'accord du maître d'ouvrage est indispensable car le diagnostic est un outil sur lequel on revient régulièrement.

Les phases qui suivent sont : les **Orientations et la Définition du périmètre, l'Avant Projet et le Projet Définitif.**

- La commission locale validera les différentes étapes de l'AVAP.
- A la fin de la phase AVP +PRO de l'AVAP, il y aura une validation par la Commission Régionale Paysages et Sites (CRPS)
- Le conseil municipal validera la phase PRO de l'AVAP.

La DREAL rappelle que l'AVAP est un outil + souple et adapté pour les restrictions. Il s'agit de supprimer les superpositions d'outils.

- Il y aura probablement une réflexion à un éventuel classement sur le site paysager, après l'abrogation du site inscrit.
- Il faut protéger le bâti + le patrimoine paysager intéressant du village.

| Attentes |**Méthode**

- Y aura-t-il un nuancier, une palette de couleurs sur les couleurs du bâti actuel ?
Plus que de créer un nuancier, l'AVAP servira à déterminer les matériaux à spécificité locale et les interventions qui pourront être réalisées pour les préserver. De plus, l'AVAP permettra la prise de position au regard des couleurs surprenantes ou des altérations constatées.
- Le périmètre de 500m autour du site classé sera t'il toujours d'actualité ?
Il faudra sortir de ce périmètre arbitraire. Le périmètre nait du territoire, ce n'est pas le territoire qui s'adapte au périmètre. C'est du sur-mesure. Cependant, la Loi sur le Patrimoine prévoit à l'heure actuelle de conserver la protection sur les périmètres de 500m qui dépassent dans le cas où le périmètre de l'AVAP est plus restreint. Une modification de périmètre sera à lancer en parallèle dans ce cas là.
- Y-a-t-il une superposition entre l'AVAP et le Site Inscrit ?
La DREAL précise que suite à la création de l'AVAP, l'appellation site inscrit disparaîtra pour la commune de Montsaugéon.
La commune manifeste la **volonté de désinscrire le site** pour supprimer la superposition des outils. Un éventuel classement de type **Site Classé** des zones non-bâties pourra être envisagé pour préserver le paysage à l'issue de la phase Diagnostic de l'AVAP, étant donnée la bonne conservation du site de Montsaugéon et du coteau des vignes et l'église de Vaux-sous-Aubigny sur le plan paysager.
- L'AVAP va-t-il permettre de réhabiliter le chemin de ronde ? La basilique carolingienne peut-elle devenir un centre d'intérêt ?
L'AVAP n'est qu'un outil réglementaire mais il pointera les éléments intéressants.
- Comment le périmètre de l'AVAP sera-t-il défini ? Est-ce que différents périmètres AVAP pourront être présentés ?
Des allé-retours seront faites entre la maîtrise d'œuvre et la Commission afin de s'assurer que le périmètre deviendra un outil.
- L'AVAP sera-t-il un outil qui permettra de savoir comment se développera le centre du village ?
- Quand une verrue existe dans le village, l'AVAP permet-elle de la supprimer ?
Non, c'est uniquement l'outil de Site Classé qui permet la démolition de ces bâtiments.
- Le mécénat a restauré le village, mais les habitations restaurées ne sont pas forcément habitées.

| MONTSAUGEON ET VAUX-SOUS-AUBIGNY | AVAP |

Des réunions publiques seront-elles prévues afin d'avoir un rôle de pédagogie et d'information ?

Autour de l'AVAP il faut de la pédagogie et de l'information, afin que les habitants comprennent les règles.

Paysage et environnement

- Ne pas détériorer la butte avec des éoliennes. Ne pas voir les éoliennes depuis la butte. La butte est un repère important quand on rentre dans les Hautes Marnes. Il ne faut pas protéger uniquement ce qui est sur la butte, mais également ce qui est autour, avoir une cohérence d'ensemble.
- Comment protège-t-on les zones d'activité sans qu'elles soient visibles dans le paysage ?

DREAL :

- Diagnostic paysager et interrogations sur comment intervenir dessus.

Maire :

- La butte est communale, la commune a beaucoup investi pour replanter les espaces verts. Protection des espaces boisés communaux, aujourd'hui non entretenus. Attente de pouvoir replanter davantage dans l'éventualité de pouvoir dissimuler les zones d'activités.

Historien :

- Préserver ce territoire vierge, absent de tout mitage. L'entrée de ville devrait renforcer cet aspect.

Touristique

Président de la Communauté des Communes :

- Mettre en avant des exploitations touristiques dans le respect du site.
- Réhabiliter et revaloriser le centre du village.
- Recréer une dynamique, des animations dans le village sur la période estivale.
- Il faudra développer et protéger le site de Montsaugeon.
- Il n'est pas pour une densification bâtie du site.

Historique et identité du site

- La butte est historique, elle date du paléolithique. Le château est aujourd'hui une friche touristique. Valoriser l'emprise du château, pour en faire un parcours historique.
- Intégrer la dimension historique du site.
- LA DREAL souligne que l'histoire de Montsaugeon est caractéristique, sa situation et sa forme viennent de son histoire.
- L'agricultrice présente indique que nous sommes dans la **plaine céréalière de Bourgogne**.

Économique

Faire partager aux habitants, industriels locaux et partenaires financiers l'intérêt du site de Montsaugeon.

| Conclusions |

- Il ne faut pas réduire le site de Montsaugeon à du minéral.
 - Trouver une place à l'architecture contemporaine.
- La présentation du Diagnostic est très importante. Il faut une participation active, une implication et la présence de la commission locale à la prochaine réunion. Il faut avoir une volonté de faire avancer les choses. Tout le monde doit pouvoir s'exprimer.
- La participation des acteurs économiques locaux est importante pour les prochaines réunions.
 - Se mettre en relation avec l'historien pour avoir plus d'informations.
 - Effectuer des recherches sur l'historicité du site.
 - Découper le site en tenant compte de l'histoire du site.
 - Formaliser les règles de constructions intra-muros.
 - Protéger le visible autant que l'invisible.
 - Un atlas régional est disponible sur le site de la DREAL.
 - L'AVAP met en avant ce qui est beau, mais aussi ce qui ne va pas, pour l'améliorer.
 - Réussir la communication, la pédagogie autour du site pour bien faire connaître le site.
 - Montsaugeon est un territoire test pour des AVAP futures en Hautes Marnes, notamment sur les communes de Baissey, Chalancey, Choilley, Cusey, Longeau

COMPTE-RENDU DE RÉUNION du 12 mai 2014					02			
Diff C.R	PARTICIPANTS	RESPONSABLE	COURRIEL	TÉLÉPHONE	P	A	E	CONVOC. proch. réun.
X	MAÎTRE D'OUVRAGE : Communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugeonnais Communes de Montsaugeon et de Vaux- Sous-Aubigny HAUTE-MARNE 17 chemin des Brosses BP 12 52190 PRAUTHOY	M. Charles GUENE Président de la communauté de communes, Maire de Vaux-sous-Aubigny Mme Sylvie BAUDOT, Vice-présidente de la CCAVM, déléguée au tourisme et à la culture M. Jean-Pierre COUROUX, Maire Montsaugeon M. Claude DE COINETET 2 ^e adjoint au maire de Montsaugeon Mme Aline BIHLER Chargée de mission Économie, Tourisme et Culture CCAVM Mme Francoise RIBAUT Animatrice touristique CCAVM Mme Anne-Cécile DURY Vice-présidente de la Commission Tourisme et Culture, déléguée au Tourisme Mme Elodie DA ROCHA Secrétariat général	claude.de- coinetet@wanadoo.fr aline.bihler@ ccavm.fr		X			X
X	MAITRE D'ŒUVRE : Cyril BOUCAUD architecte Atelier 8, 8 rue Jules Valles 75 011 – PARIS	M. Cyril BOUCAUD Architecte du patrimoine Mme Amélie LALOYEAU Historienne de l'architecture et du patrimoine	cyril@boucaud- architecte.fr	01.83.64.07.27	X			X
X	MAITRE D'ŒUVRE : CAMBIUM 17 paysagiste 13 rue Raymond Tellier 45 200 - MONTARGIS	M. Florent DAMESTOY Mme Amandine BARILLET	damestoy@ cambium17.fr	02 38 98 17 17 06 77 28 37 36			X	X
X	ACTEURS ECONOMIQUES ET CULTURELS	M. Alain CATHERINET Chercheur, historien Mme Janine WITWTER	witwter.fronais@ wanadoo.fr		X			X
X	DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES 3 Rue du Faubourg Saint- Antoine 51037 CHALONS-EN- Ch ^{gne}	Mme Florence GENDRIER, Directrice adjointe des affaires culturelles de Champagne-Ardenne, en charge de l'interim des fonctions de DRAC					X	X
X	MEMBRES DE LA COMMISSION : DREAL CHAMPAGNE- ARDENNE 40 bd Anatole France. 51000. CHALONS-EN- Ch ^{gne}	Mme Hélène GAUDIN	helene.gaudin@ developpement- durable.gouv.fr				X	X
X	PREFECTURE 38, rue Carnot 51036 CHALONS-EN- Ch ^{gne}	M. Jean-Marc DUCHE Sous-préfet			X			X
X	MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE	M. Arnaud DESCHAMPS Architecte des Bâtiments de France M. Jonathan TRUILLET Conservateur Régional du Service de l'Inventaire M. Marc LECHIEN CAUE	sdap.haute-marne@ culture.gouv.fr		X		X	X

P : Présent E : Excusé A : Absent

| PROCHAINE RÉUNION |
Le lundi 23 juin à 14h30

14



Ordre du jour : L'objectif de la réunion est de présenter l'étude diagnostic concernant l'AVAP sur le territoire de Montsaugeon et de s'interroger sur l'adaptabilité de l'outil au territoire.

| Introduction |

Le rôle de la commission locale

- La Commission Locale aura un rôle d'acteur et sera partie prenante dans la décision de mise en place de l'AVAP. Elle devra effectuer un vote lors de la prochaine réunion.
- L'AVAP n'est pas là pour une mise sous cloche de la commune. Il faut à la fois permettre la préservation du patrimoine tout en permettant des aménagements et des constructions dans une démarche de développement durable. La particularité de l'AVAP est d'être un outil qui intègre des critères environnementaux et culturels en plus des anciens outils de ZPPAUP.
- L'AVAP est un document établi entre l'ensemble des intervenants, partenaires dans le processus, donc les rapports seront clarifiés. Il faut amener une protection cohérente sur l'ensemble du territoire. Mais elle est aussi un objet de communication pour les services. Il faut se poser les questions en amont.

| Présentation du diagnostic |

Les protections déjà existantes :

- Le territoire de Montsaugeon et de Vaux-sous-Aubigny possède déjà deux types de protections : le périmètre des 500 m autour des monuments historiques inscrits et classés, dans lesquels l'ABF donne un avis pour autoriser travaux et constructions et le Site inscrit sur la commune de Montsaugeon.
- La création d'une AVAP permet à l'intérieur du périmètre de protection de se substituer aux 500m autour d'un monument historique et aux sites inscrits et de préserver des ensembles à caractère patrimonial et paysager au-delà de cette limite des 500m.

Le contexte général:

- Seulement 50% de logements sont habités régulièrement sur la commune, or, quand on traverse le village, l'impression est moindre. La commune se situe dans une zone géographique peu habitée. La volonté générale est de faire évoluer ces chiffres et de repeupler Montsaugeon dans les vingt prochaines années.

Historique :

- Les documents du bureau d'étude IPOLIS ont été étudiés, les sources n'y sont pas présentes et la structure n'existe plus. Il faut donc s'appuyer avec précaution sur ces données.
- Développement classique d'une cité historique
- L'agence Cyril Boucaud a réalisé un travail stratigraphique à partir de différents cadastres puis a comparé sur place le travail immeuble par immeuble. Le village de Montsaugeon présente un développement organique et historique assez commun : quartier intramuros et faubourgs. On note un phénomène rare : l'absence de lotissement et une densification dans la commune. À partir de 1970 et jusqu'à aujourd'hui, la stratigraphie présente un phénomène particulier qui a posé des problèmes pour la légende : il s'agit d'un phénomène massif de reconstruction dans le cœur même du village.

Données paysagères:

- L'étude du paysage atteste une dissociation en deux entités. L'étude de l'atlas du paysage montre que le paysage du Montsaugeonnais présente à petite échelle la commissure de deux

| MONTSAUGEON ET VAUX-SOUS-AUBIGNY | AVAP |

paysages régionaux bien marqués : le plateau forestier langrois et le val. La voie romaine représente la coupure nette entre ces deux entités paysagères.

- Le réseau viarie concentrique autour de Montsaugeon renforce l'aspect émergent de la colline, élément dominant du paysage Montsaugeonnais. On observe une cohérence visuelle, une ligne de ciel établit par le boisement et les constructions présentes sur la motte, or il s'agit d'un phénomène paysager récent (en témoignent les photographies des années 1860).

Données architecturales :

- Trois entités urbaines sont à citer : l'intramuros, les faubourgs (actuel centre) et les bâtiments isolés (exploitations agricoles et nouvelles maisons). La perte de cohérence médiévale que donnait le château sur la cité est aujourd'hui à souligner.
- Concernant la typologie vernaculaire, on note une influence des régions limitrophes : Bourgogne, Franche-Comté.
- Les altérations architecturales sont nombreuses car une partie du village a été reconstruite à la fin du siècle dernier. Les reconstructions se situent le long des axes majeurs et en cœur urbain.

Éléments patrimoniaux :

- Il faut noter l'omniprésence de la culture viticole dans le paysage Montsaugeonnais (maisons de vigneron, cadoles, caves...).
- L'étude a montré un attachement d'usage et de pratique des habitants aux étangs de Montsaugeon. Le souhait général est de mettre davantage en avant cette particularité touristique.

Synthèse et interrogation sur la pertinence de l'outil :

Les découvertes faites dans le travail de diagnostic et en particulier de reconstruction d'une partie importante du village pose la question de l'authenticité du site et par extension celle de la pertinence de l'outil AVAP comme protection. Cyril BOUCAUD, architecte du Patrimoine, malgré la nature de la commande souhaite que la question soit ré-ouverte sans tabous, une discussion s'en suit :

- L'intérêt architectural majeur est avant tout porté par des maisons de maître et maisons vigneronnes situées en front de village et participant à la ligne de ciel.
- Nous sommes dans un site avec un fort intérêt paysager, une silhouette qui se détache remarquablement mais se pose la question de l'authenticité d'une part importante du village.
- Le critère majeur de la proposition du périmètre de la future AVAP s'établit sur la notion selon laquelle l'émergence de Montsaugeon doit être visible dans un environnement cohérent. L'étude s'appuie sur la pensée selon laquelle il y a une coupure géographique claire qui fait que le périmètre ne peut pas dépasser la voie de chemin de fer. Le périmètre envisagé ne s'étendrait non pas sur Vaux-sous-Aubigny mais sur Isômes, d'où le point de vue sur Montsaugeon n'est pas négligeable.

| Interventions |

L'AVAP est-il l'outil adapté ?

- Le souhait avant tout est de repeupler Montsaugeon, le village souhaite intégrer le label « petites cités de caractère ». ce label permettra de souligner le patrimoine culturel et l'attrait touristique de Montsaugeon, la commune pourrait être mise en réseau avec d'autres sites. (maitrise d'ouvrage)

| MONTSAUGEON ET VAUX-SOUS-AUBIGNY | AVAP |

- Au vu de la charte du label, la création d'une AVAP n'est pas obligatoire car le village comporte déjà des protections : 500 m aux abords des Monuments Historiques et un site inscrit.
- Le périmètre des 500 m est toutefois assez limité. La mise en place d'une AVAP mérite de traiter des questions environnementales.

Le site inscrit peut-il évoluer en site classé ?

- La question du site classé pose problème car par principe on n'y construit pas. Le site classé a une législation assez lourde. (sdap)

Peut-on protéger quelque chose de non-authentique ?

- Il faut se demander de quelle « authenticité » nous parlons : typologique ? matérielle ? organisation du village ? Car si les constructions datent des années 1970, il faut prendre en compte l'utilisation de pierres de tailles par exemple. (sdap)
- De plus il faut souligner l'unicité du village. (sdap)
- Certes mais on perd cette unité en centre-ville car la spatialité médiévale a été modifiée, déconstruite. (architecte)

Peut-on réfléchir à la création d'un PLU patrimonial, plutôt qu'à une AVAP ?

- Il faut réfléchir aux contraintes liées à l'AVAP, si on veut repeupler le village, il y aura forcément des constructions qu'il faudra maîtriser.
- Un PLU serait peut-être plus adapté et n'aurait pas les difficultés du site classé.
- Il y a un PLU en cours d'élaboration à Vaux-sous-Aubigny, il faut se demander s'il est possible de l'élargir sur Montsaugeon.
- Si le village a vocation à se densifier il faut se demander ce qui est le mieux adapté au site à long terme.

| Calendrier |

La prochaine réunion aura lieu le lundi 23 juin à 14h30, dans les locaux de la C.C. d'Auvergne Vingeanne et Montsaugeonnais, 17 Chemin des Brosses, 52190 PRAUTHOY.

D'ici là chacun des participants aura lu, et annoté le document diagnostic.

Note : À privilégier les réunions le lundi, le mercredi ou le jeudi à 14h30 pour que la plupart des participants puissent être présents, notamment M. Charles Guéné.

Aucun acteur environnement n'était présent lors de cette réunion de lancement.

N.B. : Le présent compte-rendu sera entériné dans tous ses termes si aucune remarque n'a été formulée par écrit lors de la réunion suivante.

Le Montsaugeonnais, le 4 Mai 2016

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AVAP

Mardi 3 Mai 2016

09h30

SALLE DE CONFERENCE DE LA CCAVM – LE MON TSAUGEONNAIS

Etaient présents : Mme BAUDOT Sylvie, M. COUROUX Jean-Pierre, M. GUENE Jean-Pierre, Mme DELGADO Sylvie, M. FIEVET Guy, M. CATHERINET Alain, M. DESCHAMPS Arnaud, Mme RENARD, Mme DUPLESSIS Carine, Mme DURY Anne-Cécile, M. BOUVIER Philippe, Mme JOBLOT Maurane.

Etaient excusés : M. GUENE Charles, M. De COINTET Claude, M. CAVIN Philippe, Mme GAUDIN Hélène, M. BLOK, Mme WITTEWER Janine, M. SCHENCK Christian, M. BOUCAUD Cyril, Mme MALNOURY Sarah, M. RACHET Philippe, M. ROBIN Dominique.

Etait absent : M. WALTHER William.

Sommaire – Ordre du jour abondé

1. **Rappel des documents.** 2
2. **Vote.**..... 3
3. **Visite de Montsaugeon avec ses habitants.** 3
4. **Peinture à la farine.**..... 3

La réunion débute à 9h30

Madame BAUDOT commence par lister les excusés et indique qu'en l'absence de Monsieur De COINTET, Monsieur COUROUX présidera la Commission par procuration.

Six membres à voix délibératives étant présents, le quorum (*moitié des membres plus un, sachant que nous en avons quatorze*) n'est donc pas atteint.

En conséquence, il a été procédé à une seconde convocation orale après une demi-heure d'intervalle comme le stipule l'article 10 du règlement de la Commission Locale de l'AVAP.

La séance démarre donc à 10h00.

Madame BAUDOT annonce et explique qu'en l'absence de Monsieur BOUCAUD, architecte, Monsieur DESCHAMPS prendra le relais afin de faire lecture des documents et répondre aux diverses questions.

Monsieur DESCHAMPS explique que si, à la fin de cette commission, le vote est favorable, l'AVAP passera en conseil municipal, une enquête publique aura lieu et, par la suite, celle-ci passera en comité régional, où un avis sera prononcé.

Monsieur COUROUX prend la parole et nous rappelle que l'AVAP a déjà bien évolué et que nous sommes presque au bout de ce projet.

1. Rappel des documents

Monsieur DESCHAMPS remémore les différents documents qui sont projetés, et qui ont été élaborés par l'architecte, Monsieur BOUCAUD, cabinet mandaté par la CCAVM.

Ces documents comprennent : la Notice Environnementale, le Rapport de Présentation ainsi que le Règlement de l'AVAP.

Monsieur DESCHAMPS commence par montrer le périmètre correspondant au label de petite cité de caractère.

La notice environnementale est ensuite projetée.

Monsieur BOUVIER s'interroge sur les enjeux de la santé humaine qui sont cependant évoqués dans un document annexe de l'AVAP.

En ce qui concerne le Rapport de Présentation, Monsieur DESCHAMPS rappelle les données générales.

Pour conclure, le Règlement est retracé.

Monsieur GUENE Jean-Pierre fait part de son opposition au règlement, quitte la salle, et ne prend donc pas part au vote.

Quelques petites remarques sont à revoir, à savoir :

- Page 9 : Sur les toitures et couvertures, il manque les « bâtis oranges »,
- Page 14 : Sur les ravalements de façades, il manque les « bâtis oranges »,
- Page 17 : Sur les éléments de décor, il y a deux fois « bâti rouge » et « pas de bâti gris »,
- Page 30 : Deux fois la même phrase.

Avis de la Commission :

La Commission n'a aucune autre remarque particulière mais demande une relecture des documents par le cabinet afin de corriger toutes les fautes d'orthographe.

2. Vote

Madame BAUDOT indique que Monsieur de COINTET a donné pouvoir à Monsieur COUROUX, que Monsieur GUENE Charles a donné pouvoir à Madame BAUDOT et que Madame GAUDIN Hélène a donné pouvoir à Madame DELGADO Sylvie.

Madame BAUDOT demande aux membres de la commission s'ils veulent voter à main levée ou à bulletins secrets. Ceux-ci ne voient aucun inconvénient à voter à main levée.

Monsieur COUROUX soumet donc au vote « l'arrêt de projet » (Notice environnementale, Rapport de Présentation et Règlement) qui est approuvé à l'unanimité, par huit voix pour.

Avis de la Commission :

Les membres de la Commission Locale de l'AVAP approuvent à l'unanimité l'arrêt de projet de l'AVAP de Montsaugeon.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 11 h 50

3. Visite de Montsaugeon avec ses habitants

La journée s'est poursuivie par une visite à Montsaugeon, guidée par Monsieur CATHERINET Alain, historien. Les habitants ont pu découvrir le châtelet et la Croix monumentale à l'entrée de Montsaugeon, le lavoir, l'Eglise, les ruines du château, une des plus anciennes maisons de Montsaugeon et pour finir la demeure de l'Evêque qui après avoir quitté le château, vivait en face du grenier à Sel.

Après cette visite, le verre de l'amitié a été offert aux habitants de Montsaugeon par la Mairie.

4. Peinture à la farine

Une démonstration de peinture à la farine, appréciée des habitants, a été réalisée par Monsieur PASCARD Gérard, sur les volets en bois d'un villageois.

Cette peinture (préparée et cuite au préalable) aux pigments naturels, est à la fois résistante, simple et d'un coût de revient modéré.

La Vice-Présidente
Sylvie BAUDOT